



Commune de
MONTAGNE



BULLETIN MUNICIPAL

Edition n° 33

Conseil des Jeunes

ABDALLAH Ambre - ABOUDARAM Paul - CAMINADE Nathan - CHASSERIAU Henri
CHENARD Louis - FABRIS Clémence - LAGARDÈRE Damien - NGUYEN Diane
OLIVIER Timéo - PAILLÉ Maxime - QUINT Valentine - RAMBEAUD Elise
RAMBEAUD Philippine - SABY Marie-Amélie - STIEVENART Lisa-Lou



Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission information et communication

Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Contact élu de permanence pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : 07.85.75.57.34

Conseil municipal du 23 février 2021

Absentes excusées : GERBER Annie et MOULINIER Nathalie - Absente : BOSC Sandrine.

DÉLIBÉRATIONS

 Ouverture de crédits avant le vote du budget 2021 : vu la nécessité de payer certaines factures d'investissement sur l'exercice 2021, il est nécessaire de prévoir une ouverture de crédits avant le vote du budget primitif pour 2021, comme suit :

Article budgétaire		Montant
2188	Autres immobilisations corporelles - Op. 26	16 052,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique - Op. 26	4 358,40 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique - Op. 25	9 522,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile – H.O	6 000,01 €
2184	Mobilier – Op. 34	4 752,00 €
2184	Autres immobilisations corporelles - Op. 26	1 039,20 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques – Op. 26	1 358,30 €
Total		43 081,91 €

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- DONNE un avis favorable pour l'inscription des dépenses telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus et charge Madame le Maire d'effectuer des démarches nécessaires.

Ces sommes seront prévues au Budget primitif de l'année 2021.

 Demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (D.E.T.R.) pour les travaux de réfection de la toiture des Ateliers Municipaux : la dépense estimée s'élève à 70 580,00 € HT. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention D.E.T.R. pour la réalisation de ces travaux et de les programmer et les financer comme suit :

Nature de l'opération	Pourcentage	Dépenses	Recettes
Réfection toiture bâtiment des ateliers municipaux	100 %	70 580,00 €	
Commune	65 %		45 877,00 €
D.E.T.R.	35 %		24 703,00 €
Totaux généraux		70 580,00 €	70 580,00 €

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions D.E.T.R. 2021 ou tout autre partenaire pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux ;
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision et à demander les subventions nécessaires à sa réalisation.

 Demande de subvention D.E.T.R. pour l'installation d'un bloc sanitaire automatique dans l'espace public situé au lieu-dit Saint-Georges : ces travaux requièrent un caractère nécessaire de par l'occupation au quotidien du site, de par la présence du pôle médical, de l'aire de jeux et de l'église romane de Saint-Georges.

La dépense estimée s'élève à 29 900,00 € HT. Madame le Maire propose au Conseil Municipal solliciter une subvention D.E.T.R pour la réalisation de ces travaux et propose de les programmer et de les financer comme suit :

Nature de l'opération	Pourcentage	Dépenses	Recettes
Installation d'un bloc sanitaire automatique dans l'espace public situé au lieu-dit Saint-Georges.	100 %	29 900,00 €	
Commune	75 %		22 425,00 €
DETR	25 %		7 475,00 €
Totaux généraux		29 900,00 €	29 900,00 €

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions D.E.T.R 2021 ou tout autre partenaire pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les frais nécessaires à l'installation d'un bloc sanitaire automatique dans l'espace public situé au lieu-dit Saint-Georges ;
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision et à demander les subventions nécessaires à sa réalisation.

 **Demande de subvention D.E.T.R. pour les travaux de rénovation du lavoir et de la fontaine situés dans l'espace public au lieu-dit Fontmurée** : la commune possède un petit patrimoine qui fait partie intégrante de ses paysages (moulins, lavoirs et fontaines) et leur entretien est nécessaire. Pour 2021, le choix s'est porté sur la rénovation du lavoir et de la fontaine de Fontmurée, remarquable du fait de sa situation et de son état de conservation. La dépense estimée s'élève à 29 900,00 € HT. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention D.E.T.R pour la réalisation de ces travaux et de les programmer et financer comme suit :

Nature de l'opération	Pourcentage	Dépenses	Recettes
Rénovation du lavoir et de la fontaine situés dans l'espace public au lieu-dit Fontmurée.	100 %	29 133,38 €	
Commune	65 %		18 936,70 €
DETR	35 %		10 196,68 €
Totaux généraux		29 133,38 €	29 133,38 €

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions D.E.T.R 2021 ou tout autre partenaire pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les frais nécessaires à la rénovation du lavoir et de la fontaine de Fontmurée ;
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision et à demander les subventions nécessaires à sa réalisation.



Vente de la parcelle cadastrée section 313B n° 557 au lieu-dit Musset - Accord de principe avant enquête publique : considérant la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section 313B n° 557 d'une surface de 250 m² au lieu-dit Musset par Madame Coralie de BOUARD de LAFOREST, propriétaire des parcelles limitrophes.

Le Conseil Municipal :

- DONNE un avis de principe favorable à la vente de la parcelle cadastrée section 313 B n° 557 d'une surface de 250 m² au lieu-dit Musset par Madame Coralie de BOUARD de LAFOREST propriétaire des parcelles limitrophes, sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite à Mme Coralie de BOUARD de LAFOREST.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Vente de la parcelle cadastrée section 313 B 558 au lieu-dit Musset à Madame Michelle GADENNE - Accord de principe avant enquête publique : considérant la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section 313 B n° 558 d'une surface de 843 m² au lieu-dit Musset par Madame Michelle GADENNE propriétaire des parcelles limitrophes.

Le Conseil Municipal,

- DONNE un avis de principe favorable à la vente de la parcelle cadastrée section 313 B n° 558 d'une surface de 843 m² au lieu-dit Musset par Madame Michelle GADENNE propriétaire des parcelles limitrophes - Sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite à Mme Michelle GADENNE.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Déclassement du Chemin Rural n° 24 de Bayard en vue de sa cession au GFA DES VIGNOBLES RICHARD : accord de principe avant enquête publique : considérant la demande d'acquisition du chemin rural n° 24 de Bayard d'une longueur de 60 mètres par le GFA DES VIGNOBLES RICHARD représenté par Monsieur Julien RICHARD propriétaire des parcelles longeant le chemin rural. Compte tenu de la difficulté d'accès et d'entretien de ce chemin rural, Madame le Maire propose d'engager une procédure en vue de sa cession.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à engager une procédure pour la vente du chemin rural d'une longueur de 60 mètres situé le long de la propriété du GFA DES VIGNOBLES RICHARD. Sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite au GFA DES VIGNOBLES RICHARD.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Vente de la parcelle cadastrée section AM 182 au lieu-dit Bayard au GFA DES VIGNOBLES RICHARD : accord de principe avant enquête publique : considérant la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 182 d'une surface de 122 m² au lieu-dit Bayard par le GFA DES VIGNOBLES RICHARD représenté par M. Julien RICHARD propriétaire des parcelles limitrophes.

Le Conseil Municipal :

- DONNE un avis de principe favorable à la vente de la parcelle cadastrée section AM n° 182 d'une surface de 122 m² au lieu-dit Bayard au GFA DES VIGNOBLES RICHARD propriétaire des parcelles limitrophes - Sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite au GFA DES VIGNOBLES RICHARD.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Invitations pour le 6 mars : le Conseil Municipal est invité à assister à l'installation du Conseil des jeunes, 10h à la salle Ausone, dans le respect des règles sanitaires et par Mme Catherine VALLÉE, Provisoire, aux portes ouvertes du Lycée Agricole.



Elections Départementales et Régionales : les prochaines élections se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021.



Correspondant intempérie : à la demande de l'Association des Maires de Gironde (AMG) un référent ENEDIS doit être nommé. Monique BURGAUD a accepté cette charge et sera secondée par Jacques RAMBEAUD.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats :



Enfance, jeunesse et vie scolaire : Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE

- Les élections du Conseil des jeunes ont eu lieu et 15 jeunes ont été élus. Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE et Lydie FEUGNET se félicitent de la participation des enfants à cette élection ce qui a permis d'augmenter le nombre d'élus de 11 à 15. Le 6 mars aura lieu la cérémonie officielle d'installation du Conseil avec remise d'une écharpe et du livre « Montagne, un village en Saint-Emilionnais » puis présentation par chaque élu de ses projets. Une première réunion sera organisée le 20 mars pour mettre en place le Conseil et déterminer son organisation.

- Une nouvelle fresque va être réalisée à l'école. Madame Paty BECKER y apportera son concours.

- Un nouveau chef de cuisine a été présenté par Madame ROIGNANT (Aquitaine de restauration) pendant les vacances. Il a pris immédiatement ses fonctions au sein de l'équipe municipale.



Commission
Voirie
& matériel communal

Voirie et matériel communal : Didier BOUDOT indique que :

- La réception des travaux de la route de Paradis a eu lieu le 4 février. Un plan de circulation va être mis en place sitôt la réouverture de la route. La circulation montante sera interdite aux poids lourds pour préserver l'ouvrage. La circulation descendante sera autorisée à tous les véhicules.
- Les travaux route de Bertin viennent de reprendre mais aucune réunion de chantier n'a encore eu lieu.
- L'équipe technique est en train de reboucher à l'enrobé les trous de la voirie sur l'ensemble de la commune.
- Deux aires de retournement pour les camions du SMICVAL procédant à la collecte des conteneurs ont été créées à Chatain et au Champ de Goujon.
- L'aire de lavage aux ateliers sera coulée vendredi 26 février et un conteneur a été acheté et livré pour permettre de stocker le matériel de lavage à proximité.
- Les travaux de Guitard sont stoppés. (remplacement de compteurs)
- Plusieurs matériels ont été achetés : souffleur à feuilles, tondeuse à gazon ou révisés (tracteurs, épareuse, tondeuse) afin d'être opérationnels pour le début des travaux du printemps.
- Peinture des routes : Michaël QUINT et Didier BOUDOT sont en train d'étudier l'acquisition du matériel pour les tracés à réaliser sur les routes de la commune.



Commission
Sports,
équipements sportifs
& associations

Sports et vie associative : Jean-Marie GOMBEAU précise que :

- Toutes les activités sportives et associatives sont arrêtées. Seul reste un entraînement foot sans contact le samedi matin.
- Tour de France : une première réunion réunissant élus et présidents d'association a eu lieu le 20 janvier 2021. Des idées ont été lancées. Une nouvelle réunion est prévue le 11 mars à 18 heures (même public) pour faire avancer les projets.

D'ores et déjà, un groupe musical Glönk a été retenu pour l'animation du vendredi 16 juillet (soirée), dans le cadre des Scènes d'été. Le coût de cette prestation est pris en charge à 50 % par le département.

Des banderoles de maillots aux couleurs du Tour de France seront installées dans le bourg et sur tout le trajet du Tour. Le métrage reste à définir.

Madame le Maire prend la parole pour faire lecture d'un mail reçu le 18 février de l'office du tourisme concernant l'organisation de cette manifestation et les règles qui s'y appliquent.

- A l'école les paniers de basket ont été installés, comme annoncé précédemment.
- 30 nouvelles tables rondes (182cm de diamètre) et 3 chariots pour leur transport ont été commandés pour remplacer les anciennes tables de l'espace Ausone. Leur arrivée est proche. Les anciennes tables seront mises en vente au prix de 20 €.



Commission
Bâtiments
& sécurité des bâtiments

Bâtiments et sécurité des bâtiments : Jean-Marie GOMBEAU fait part des travaux réalisés et en cours :

- Remplacement de la chaudière de l'espace de travail partagé.
- Rénovation de la salle annexe des archives.
- Les gouttières du toit de la cantine ont été réparées et remplacées pour certaines.
- La VMC d'un bloc sanitaire à l'école a été remplacée.
- La minuterie de l'éclairage du couloir de l'école CM1-CM2 a été réparée.
- Un film anti-vision a été posé sur les vitres des portes de l'école maternelle (côté Mésolia). Une haie végétale sera également plantée le long du grillage de la cour avec 2 objectifs : occulter la cour de récréation et répondre au projet de planter des végétaux pour chaque naissance dans la commune.
- Aménagement de la salle de réunion entre les ateliers municipaux et la SUEZ : une première rencontre a eu lieu le 22 janvier. Il est possible de faire une mezzanine dans cet espace. Un architecte du CAUE a été sollicité pour proposer un aménagement de cette salle. La prochaine réunion aura lieu en soirée pour permettre à toute la commission de venir.
- Comme dit précédemment, un conteneur a été livré pour entreposer le matériel de lavage.
- Des devis sont en cours pour la réfection du carrelage des murs de la cantine.
- Un devis pour l'installation d'un monte escalier Stannah a été signé. Son installation est prévue dans les prochaines semaines.
- Plusieurs devis ont été signés pour du matériel aux ateliers municipaux.



Commission
Information
communication
& festivités

Information, communication, et festivités : Monique BURGAUD informe que :

- Les journaux Sud-Ouest et Le Résistant reçoivent chaque semaine des articles à publier.
- Quatre panneaux sur le patrimoine sensoriel ont été installés aux entrées du bourg. Ils ont été très bien accueillis et suite à l'article passé dans le Sud-Ouest, et Le Résistant, une journaliste de France 3 Nouvelle Aquitaine est venue faire un reportage sur cette initiative.



Commission
Solidarité
& gestion de crise

Solidarité et gestion de crise : Monique BURGAUD rappelle aux élus de garder en mémoire le plan de sécurité où chaque conseiller est référent dans un secteur de la commune. Après une tempête ou un fort coup de vent il serait bien que chacun dans sa zone contrôle l'état des routes ou les dégâts occasionnés et fasse remonter l'information à la mairie.

De même, rester toujours vigilants et faire attention à nos administrés, en particulier les plus âgés.



Culture et tourisme : Catherine HENRY fait part des manifestations maintenues sur la commune :

- Tour de France - Etape contre la montre le Samedi 17 juillet 2021
- Marche à Léo le 4 juillet organisée par Rouge de Rouge
- 1ère semaine d'août : Festival culturel et artistique « Les Estivales de Montagne »
- Festival du livre le 16 octobre sur différents sites
- Festival terre de culture en juin (CDC)
- Festival « les Voisins » : Thomas CHAMBON confirme qu'il est prêt mais soumis aux décisions gouvernementales sur les jauges à respecter. L'association réfléchit à un changement de lieu suite au problème de voisinage qu'il engendre dans le bourg.
- Catherine HENRY confirme qu'il n'y aura pas cette année d'agenda des différentes manifestations organisées sur le territoire de la CDC, car trop coûteux pour peu d'informations.



Environnement et développement durable : Jean-Marie GOMBEAU indique que :

- Les composteurs installés dans le cimetière des Bardes sont peu respectés.
- L'équipe municipale a procédé au nettoyage des 4 cimetières (élimination des fleurs de la Toussaint)
- Zéro-phyto dans l'entretien des cimetières : une paysagiste de la CAUE vient jeudi 25 février à 10 heures pour nous accompagner et nous proposer des solutions. Ce service est gratuit.
- Des décharges sauvages ont été répertoriées Chemin de Sablon, Fontmurée et Chemin du Caillou. Les agents techniques ont nettoyé ces trois sites.
- Réunions de la Communauté de Communes sur l'environnement : plusieurs idées ont été émises le 21 janvier, comme :
 - l'achat d'un broyeur à végétaux mutualisé. Une sous-commission va être créée pour étudier ce projet et sa mise en place.
 - Une opération nettoyage dans chaque commune, le même jour sur l'ensemble du territoire de la CDC.
 - Les associations ayant demandé une subvention à la CDC s'engagent à une opération zéro-plastique et utilisation de matériel recyclable.
 - Achat de vélos à assistance électrique ?
 - Le classement « territoire bio engagé » ne peut s'obtenir que si 5% du vignoble est en bio.
- Une autre réunion a eu lieu le 10 février :
 - Projet alimentaire territorial : sur la CDC sont servis 2100 repas/jours. Actuellement, 26 % des légumes, 90 % des fruits et 70 % des élevages sont produits sur le territoire de la CDC. Le Plan Alimentaire Territorial prévoit que tous les fruits et légumes doivent être produits sur le secteur. Il faudrait 350 hectares pour produire l'alimentation collective et donc trouver des zones pour faire du maraichage.
- Une réunion au SMICVAL aura lieu le mercredi 24 février à 14h30



La maison de centre bourg (1 rue des écoles) a été acquise par l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour le compte de la Commune. Madame le Maire a demandé à Damien BOULOUNAUD de prendre en charge ce projet dans une commission spéciale qui réunirait les adjoints et des conseillers. Une maison médicale pourrait regrouper médecins, chirurgien-dentiste, pharmacien, ostéopathe, infirmières, kinésithérapeute et un appartement. L'année 2021 va être consacrée à l'étude de ce projet avec un architecte, la mairie et les professionnels de santé intéressés. Un projet de halle sera étudié avec celui de la maison médicale et verra le jour si les deux projets sont compatibles.



Les **travaux de l'hôtel**, pour la partie se trouvant à côté du restaurant « La réserve » dans l'ancien presbytère, ont commencé pour une ouverture prévue le 1er juin 2021.



Arrivée d'un **boucher** sur la commune : Madame Le Maire et Jacques RAMBEAUD ont rencontré un jeune boucher qui cherche à s'installer sur Montagne. Le seul local disponible serait l'ancienne boulangerie. Jacques RAMBEAUD l'a mis en relation avec l'actuel propriétaire. Pas de retour depuis cette entrevue.



Madame le Maire a rencontré Laurence PRIOUL du **restaurant « les marronniers »** qui s'inquiète de l'arrivée de plusieurs food-trucks sur la commune. Madame le Maire lui a confirmé ne pas pouvoir refuser leur venue.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Colis postaux : lorsque le facteur ne peut pas vous remettre votre colis lors de sa tournée, vous avez la possibilité de choisir un autre jour de passage (le samedi notamment) en vous connectant à l'adresse :

www.laposte.fr/modification-livraison

Attention : pour cela vous devez le faire le jour même de la récupération de l'avis de passage avant minuit et la date de votre choix doit se faire sur une période de 6 jours ouvrés maximum.



Borne à vêtements : une borne supplémentaire a été installée route de Libourne au niveau du lieu-dit Saint-André.

CIMETIERES



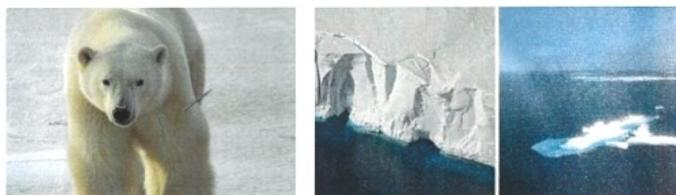
Cimetière des Bardes : des composteurs (bacs bois) ont été installés pour valoriser les déchets verts issus du fleurissement des concessions.

Ta planète tu la veux bleue ou bien cuite ?!!



2 euros pour vous c'est peut-être peu,
mais pour la terre c'est un grand pas.

L'argent récolté sera reversé à la **WWF (Fonds Mondial pour la Nature)** pour aider les animaux en voie de disparition.



2008

2018

COMMENT ALLER SUR COTIZUP :



- 1/ ALLER SUR GOOGLE ET TAPER COTIZUP.
- 2/ CLIQUER SUR LE SITE ET TAPER L'ARCTIQUE DE DEMAIN.
- 3/ SI VOUS VOULEZ, FAITES UN DON.
- 4/ L'ARGENT RÉCOLTÉ SERA REVERSÉ À LA WWF

<https://www.cotizup.com/pour-l-arctique>

Une initiative d'un groupe d'élèves du collège de Lussac



Nouveau sur Montagne :

Assistance administrative et en communication pour les professionnels du secteur public ou privé, les associations, comités d'entreprise, particuliers... Aide ponctuelle ou régulière sans engagement de durée. Exemples de prestations : élaboration de courriers/rapports/comptes rendus, retranscription audio, aide aux formalités administratives, classement, création et mise à jour de tableaux de bord, numérisation de documents, pointage bancaire, rédaction de communiqués de presse, réalisation de cartes de visites/invitations, création et animation de publications numériques..

Tél. : 07 69 78 46 13

E-mail : contact@prestajuste.fr

Web : www.prestajuste.fr



Marché hebdomadaire : depuis peu Laura PÉNICAUD (cf. photo page de couverture) vous propose toute sa gamme de fromages.

Améline LE QUÉRÉ, dans son food-truck intitulé « la vie est bleue », proposera prochainement tartes sucrées et salées, gâteaux, plat du jour (cuisine locale et gourmande, fait maison).



Espace de travail partagé (18 grand rue face à la mairie) : un bureau de 14,5 m² reste disponible à la location. Si vous êtes intéressé(e) prenez contact avec la mairie.



Ramassage des encombrants : les services municipaux procéderont à une tournée de ramassage le **lundi 14 juin** prochain. Ce service, gratuit, s'adresse uniquement aux administrés ne possédant pas de remorque ou de véhicule utilitaire pour amener ces déchets au SMICVAL. L'inscription préalable en mairie reste obligatoire.

Calendrier de collecte pour la période Mars 2021 à Février 2022

Sous réserve de modification du SMICVAL

(Téléchargeable à tout moment sur la page : www.smicval.fr/les-services:#calendrier1)



Mon calendrier de collecte : MONTAGNE

Mar. 2021	Avr. 2021	Mai. 2021	Jui. 2021	Juil. 2021	Aou. 2021	Sep. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Dec. 2021	Jan. 2022	Fev. 2022
Lun. 01 Mar. 02 Mer. 03 Jeu. 04 Ven. 05 Sam. 06 Dim. 07 Lun. 08 Mar. 09 Mer. 10 Jeu. 11 Ven. 12 Sam. 13 Dim. 14 Lun. 15 Mar. 16 Mer. 17 Jeu. 18 Ven. 19 Sam. 20 Dim. 21 Lun. 22 Mar. 23 Mer. 24 Jeu. 25 Ven. 26 Sam. 27 Dim. 28 Lun. 29 Mar. 30 Mer. 31	Jeu. 01 Ven. 02 Sam. 03 Dim. 04 Lun. 05 (Fête) Mar. 06 Mer. 07 Jeu. 08 Ven. 09 Sam. 10 Dim. 11 Lun. 12 Mar. 13 Mer. 14 Jeu. 15 Ven. 16 Sam. 17 Dim. 18 Lun. 19 Mar. 20 Mer. 21 Jeu. 22 Ven. 23 Sam. 24 Dim. 25 Lun. 26 Mar. 27 Mer. 28 Jeu. 29 Ven. 30	Sam. 01 (Fête) Dim. 02 Lun. 03 Mar. 04 Mer. 05 (Fête) Jeu. 06 Ven. 07 Sam. 08 (Fête) Dim. 09 Lun. 10 Mar. 11 Mer. 12 Jeu. 13 (Fête) Ven. 14 Sam. 15 Dim. 16 Lun. 17 Mar. 18 Mer. 19 Jeu. 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lun. 24 (Fête) Mar. 25 Mer. 26 Jeu. 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30 Lun. 31	Mar. 01 Mer. 02 Jeu. 03 Ven. 04 Sam. 05 Dim. 06 Lun. 07 Mar. 08 Mer. 09 Jeu. 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lun. 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeu. 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lun. 21 Mar. 22 Mer. 23 Jeu. 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lun. 28 Mar. 29 Mer. 30	Jeu. 01 Ven. 02 Sam. 03 Dim. 04 Lun. 05 Mar. 06 Mer. 07 Jeu. 08 Ven. 09 Sam. 10 Dim. 11 Lun. 12 Mar. 13 Mer. 14 (Fête) Jeu. 15 Ven. 16 Sam. 17 Dim. 18 Lun. 19 Mar. 20 Mer. 21 Jeu. 22 Ven. 23 Sam. 24 Dim. 25 Lun. 26 Mar. 27 Mer. 28 Jeu. 29 Ven. 30 Sam. 31	Dim. 01 Lun. 02 Mar. 03 Mer. 04 Jeu. 05 Ven. 06 Sam. 07 Dim. 08 Lun. 09 Mar. 10 Mer. 11 Jeu. 12 Ven. 13 Sam. 14 Dim. 15 (Fête) Lun. 16 Mar. 17 Mer. 18 Jeu. 19 Ven. 20 Sam. 21 Dim. 22 Lun. 23 Mar. 24 Mer. 25 Jeu. 26 Ven. 27 Sam. 28 Dim. 29 Lun. 30 Mar. 31	Mer. 01 Jeu. 02 Ven. 03 Sam. 04 Dim. 05 Lun. 06 Mar. 07 Mer. 08 Jeu. 09 Ven. 10 Sam. 11 Dim. 12 Lun. 13 Mar. 14 Mer. 15 Jeu. 16 Ven. 17 Sam. 18 Dim. 19 Lun. 20 Mar. 21 Mer. 22 Jeu. 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lun. 27 Mar. 28 Mer. 29 Jeu. 30	Ven. 01 Sam. 02 Dim. 03 Lun. 04 Mar. 05 Mer. 06 Jeu. 07 Ven. 08 Sam. 09 Dim. 10 Lun. 11 Mar. 12 Mer. 13 Jeu. 14 Ven. 15 Sam. 16 Dim. 17 Lun. 18 Mar. 19 Mer. 20 Jeu. 21 Ven. 22 Sam. 23 Dim. 24 Lun. 25 Mar. 26 Mer. 27 Jeu. 28 Ven. 29 Sam. 30 Dim. 31	Lun. 01 (Fête) Mer. 02 Jeu. 03 Ven. 04 Sam. 05 Lun. 06 Mar. 07 Mer. 08 Jeu. 09 Ven. 10 Sam. 11 Dim. 12 Lun. 13 Mar. 14 Mer. 15 Jeu. 16 Ven. 17 Sam. 18 Dim. 19 Lun. 20 Mar. 21 Mer. 22 Jeu. 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lun. 27 Mar. 28 Mer. 29 Jeu. 30 Dim. 31	Sam. 01 (Fête) Dim. 02 Lun. 03 Mar. 04 Mer. 05 Jeu. 06 Ven. 07 Sam. 08 Dim. 09 Lun. 10 Mar. 11 Mer. 12 Jeu. 13 Ven. 14 Sam. 15 Dim. 16 Lun. 17 Mar. 18 Mer. 19 Jeu. 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lun. 24 Mar. 25 Mer. 26 Jeu. 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30 Lun. 31	Mar. 01 Mer. 02 Jeu. 03 Ven. 04 Sam. 05 Dim. 06 Lun. 07 Mar. 08 Mer. 09 Jeu. 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lun. 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeu. 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lun. 21 Mar. 22 Mer. 23 Jeu. 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lun. 28	